

D 2024 21 11 116

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 21 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 15 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, M. GIRIAT, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, D. GANNE, R. OTZENBERGER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, M. CHALENDAR
Absents excusés: C. BIOLAY, S. MANFRINI, Michèle GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, M. GRENIER, A. BOUSSER, L. JACQUEMENT, G. MASRARI

Absents : V. KRYK, C. TOWNSEND, A. NEUSSER

Procurations: C. BIOLAY à R. OTZENBERGER, S. MANFRINI à O. GUICHARD, Michèle GALLET à M. GALLET, J. DAZIN à M.FOURNIER, J-M. PALINIEWICZ à J-O. RABOT, Y. DUMAS à W. DELAVENNE, M. GRENIER à M. GIRIAT, L. JACQUEMENT à M. LAPTEVA, A. BOUSSER à M-C. ROCH

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

9. Marchés publics – Avenant n°4 au marché de nettoyage des locaux - Lot n°1

Monsieur le Maire expose que par délibération du conseil municipal du 28 novembre 2022, la commune a validé l'attribution du lot n°1 du marché de nettoyage des locaux à la société LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE (LPN) à compter du 1^{er} janvier 2023, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Ce marché a été reconduit une année et s'achève le 31 décembre 2024.

Cet accord cadre comprend l'entretien des locaux suivants :

- Mairie, salle de la Courterée et locaux des pompiers
- Ecole des Bois
- Ecole Arc-en-ciel
- Salle Lavergne
- Salle Plurivalente Arc-en -ciel
- Centre technique municipal

A compter du 1^{er} octobre 2024, la commune a mis en place une nouvelle organisation de sa gestion de l'entretien de ses locaux, une partie du nettoyage de ces derniers sera assuré par les agents communaux.

Un avenant n°4 est proposé portant sur le retrait de certaines prestations de nettoyage courant à savoir la salle René Lavergne et les locaux des pompiers au rez-de-chaussée de la mairie (garage/cuisine et rangement) à compter du 1^{er} octobre 2024 ainsi que l'espace périscolaire de l'école Arc-en-ciel (rdc et 1^{er} étage) à compter du 21 octobre 2024,

Le chiffrage de ces retraits de prestations s'élève en moins-value à :

- 990,39 € HT soit 1 188,47 € TTC mensuel pour le nettoyage de la salle René Lavergne
- 5,36 € HT soit 6,43 € TTC mensuel pour le nettoyage des locaux des pompiers
- 316,60 € HT soit 379,92 € TTC mensuel et 110,60 € HT soit 132,72 € TTC pour les petites vacances pour le nettoyage de l'espace périscolaire de l'école Arc-en-ciel

Après avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE ET AUTORISE** le Maire à signer la proposition d'avenant n°4 au marché de nettoyage des locaux pour le lot n°1

Fait à Ornex, le 22 novembre 2024

La secrétaire de séance,
M-C. ROCH

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 25 novembre 2024

Affiché le : 25 novembre 2024

Willy DELAVENNE
2ème adjoint



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.